

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 22 septembre 2025 <i>Rapporteur : Monsieur Nicolas ANDRÉ</i></p>	<p>CA-DEL-2025- 100</p>
--	---	------------------------------------

Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEdT)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saclas, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Guy CROSNIER, Daniel CIRET, Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (59).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Franck MARLIN, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (12).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Stéphane DEMEULEMEESTER), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (4).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Nicolas ANDRÉ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 relatif à l'organisation des activités périscolaires,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20

VU la circulaire interministérielle n°2013-017 du 6 février 2013 relative au Projet Éducatif Territorial (PEdT),

VU le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 relative à l'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonnes,

VU l'avis rendu par le SDJES en date du 26 août 2025,

VU le projet éducatif de territoire élaboré en concertation avec les représentants de l'Education nationale, les associations, les services de la CAF, ainsi que l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

CONSIDÉRANT que le PEDT constitue un outil de coordination des temps éducatifs de l'enfant et a pour objectif de garantir la complémentarité et la cohérence des actions éducatives sur le territoire,

CONSIDÉRANT que ce projet vise à favoriser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire,

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une volonté de partenariat au service de la réussite éducative, de l'épanouissement et du bien-être des enfants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Projet Educatif de Territoire 2025-2029,

AUTORISE le Président à signer ledit document, ainsi que les conventions s'y rapportant, notamment la convention avec les services de l'État, la Caisse d'Allocations Familiales et tout autre partenaire associé,

SOLLICITE les aides financières prévues par les dispositifs d'accompagnement du PEDT, en particulier les financements de la CAF ou de l'État,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonnes est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER